



HAL
open science

Pro Patria colligit : le bibliophile Louis Coste (1784-1851) et sa Bibliothèque lyonnaise

Gérard Bruyère

► To cite this version:

Gérard Bruyère. Pro Patria colligit : le bibliophile Louis Coste (1784-1851) et sa Bibliothèque lyonnaise. Caluire-et-Cuire et sa région, Union des sociétés historiques du Rhône, 2013, Caluire-et-Cuire, France. pp.57-93, [4] ill. en noir. hal-03915857

HAL Id: hal-03915857

<https://hal.science/hal-03915857>

Submitted on 28 Feb 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ACTES DES JOURNÉES D'ÉTUDES 2013

XXVI



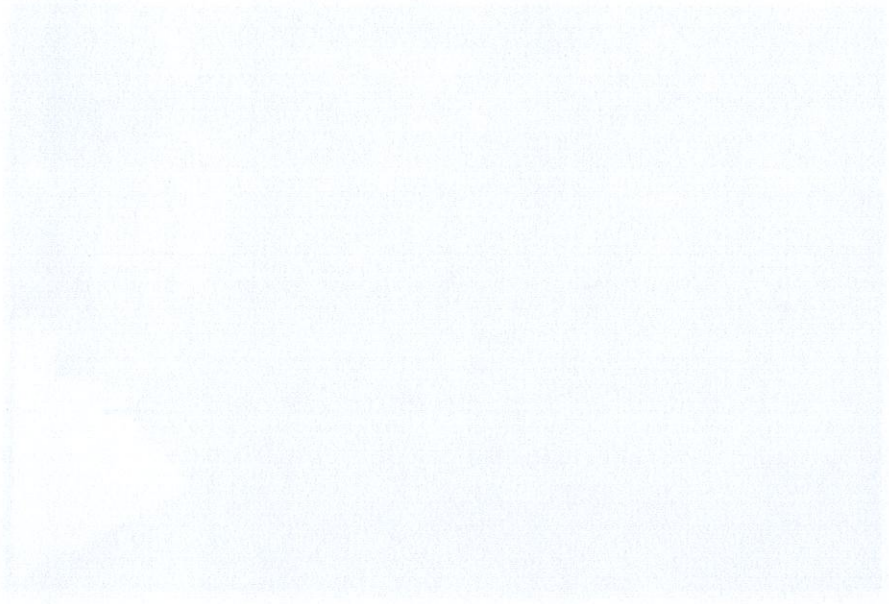
CALUIRE-ET-CUIRE ET SA REGION



Union des Sociétés Historiques du Rhône

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARY

1974



CALIFORNIA STATE ARCHIVES
SAN FRANCISCO



UNIVERSITY MICROFILMS INTERNATIONAL

PRO PATRIA COLLIGIT
LE BIBLIOPHILE LOUIS COSTE (1784-1851)
ET SA BIBLIOTHEQUE LYONNAISE

Jean-Louis Mestrallet
In Memoriam

GÉRARD BRUYÈRE

La recherche historique autour du collectionnisme et de la bibliophilie s'est attachée, ces dernières décennies, à montrer le rôle social que jouent certaines collections privées, notamment dans l'animation de la vie culturelle et dans l'enrichissement des bibliothèques et des musées publics. Louis Coste, qui est inhumé non loin de sa maison de campagne à Caluire, avait rassemblé une collection d'ouvrages et de documents sur Lyon dans le but de favoriser les travaux historiques sur sa ville natale. Cette Bibliothèque lyonnaise, qui n'avait guère d'exemple et qui est restée sans égal, forme aujourd'hui l'un des fonds constitutifs de la bibliothèque municipale de Lyon.

Éléments de biographie

Jean Louis Antoine Coste est né, le 2 juin 1784, au foyer de Claude Coste (vers 1748-1821), avocat et notaire à Lyon, et de son épouse Marie Anne Béthenod¹. Son parrain était Jean Louis Coste, bourgeois de Saint-Germain-Laval, dans le Forez, d'où la famille Coste est originaire, et sa marraine, Antoinette Chavanne, veuve d'Antoine Béthenod, bourgeois de Saint-Chamond, dans le Lyonnais. Louis Coste suivit l'exemple paternel et commença des études de droit, puis s'orienta vers la carrière administrative et judiciaire. En 1820, il épousa Marie Françoise Pécelet (1799-1873) ; le couple n'eut pas d'enfant. L'étude notariale fut reprise par son frère cadet (Claude Pierre) Victor Coste (1788-1866) et transmise

¹ Arch. mun. Lyon, 1 GG 131, Paroisse Saint-Nizier, Baptême, fol. 81, acte n° 551, daté du 3 juin 1784.

dans la succession familiale jusqu'en 1970. En 1793, Claude Coste avait acheté le domaine des Brosses, à Caluire, dont hérita l'aîné, et qui appartient toujours aux descendants de son frère¹.

Vers 1805, Louis Coste se lia d'amitié avec Antoine Péricaud (1782-1867), peut-être par l'intermédiaire du jeune frère de celui-ci, Marc (1784-1864), l'aîné et le cadet se destinant à la profession d'avoué. En 1836, Péricaud rappelait à Coste l'heureux temps de leur jeunesse et leur commun amour des lettres :



« Venez donc voir un ami de trente ans et plus, sans façon, comme vous seriez venu, lorsque nous faisons ces petites parties de Charly dont le souvenir a pour moi tant de charme & que je n'oublierai jamais ; car c'est de ce temps-là que date cette amitié qui est née parmi les bonnes lettres & qui ne s'éteindra que lorsque ni vous ni moi, nous n'aurons plus cette innocente passion pour augmenter, vous, votre belle et incomparable bibliothèque lyonnaise, moi, pour compiler tout ce qui peut se rattacher à l'histoire de notre contrée. »²

Auguste Lehmann (1822-1872), d'après J. Magnin, *Portrait de Louis Coste*, d'après J. Magnin. Taille douce, tirée sur papier fort par Fugère.

Épreuve du Dépôt légal des estampes. Bibliothèque municipale de Lyon, Portraits. CLBM Lyon.

¹ Maryamick Lavigne-Louis, *Châtelains et vie de château autour de Lyon : 1840-1940*, Lyon, Éd. BGA Permezel, 2010, ch. "Famille Coste-Chardiny", p. 154-171, ill. noir.

² Arch. dép. Rhône, 3J (Fonds Galle), Correspondance de Péricaud, Ms 67, minute autogr. de la lettre de Péricaud à Coste : [Saint-Maurice-de-Beynost], le 12 septembre [18]36.

En 1807, Louis Coste faisait partie du groupe de jeunes robins qui fondèrent le Cercle littéraire, ancêtre de l'actuelle société d'histoire de Lyon¹. Menée par Antoine Péricaud, alors simple avoué, mais sous qui perçait déjà le grand érudit à qui la ville confia la direction de sa bibliothèque en 1827, la compagnie dressait un programme de travaux historiques, en tête duquel venait une biographie des Lyonnais dignes de mémoire. Durant son séjour à Paris, alors qu'il était tout à son droit et à sa thèse, Coste prenait le temps d'effectuer, à la demande de Péricaud, des recherches bibliographiques à l'Arsenal. Surtout, il s'occupa activement de faire graver le jeton du Cercle littéraire. À cette fin, il était en contact direct avec Denon (1747-1825), directeur des Musées impériaux, à qui l'on avait demandé de servir d'intermédiaire.

Louis Coste acheva ses études de droit à Paris où il prit ses grades et soutint sa thèse, le 24 août 1811. En août 1810, il avait été nommé auditeur au Conseil d'État. L'année suivante, il rejoignait l'administration de l'Enregistrement et des Domaines. Un an plus tard, il était envoyé comme commissaire extraordinaire du gouvernement français dans le département des Bouches-du-Weser, où il aurait réprimé une grave sédition à Oldenbourg. Il fut promu, le 30 septembre 1814, au siège de magistrat auprès de la cour d'appel de Lyon.

En 1822, le préfet et le conseil général, inspirés par les travaux de Nicolas François Cochard (1763-1834), faisaient connaître leur souhait de voir paraître une statistique du département du Rhône, c'est-à-dire une description à la fois géographique, économique et historique de cette entité territoriale. On commença par inscrire au budget une somme de 1 000 francs destinée à la publication. Un arrêté du préfet créa une commission de statistique, placée sous sa présidence, commission à laquelle étaient nommés, selon l'ordre de l'arrêté : Cochard, en tant que président de la Société d'agriculture ; Delhorme, de la même société ; François Artaud (1767-1838),

¹ Sur les circonstances de cette fondation, voir Paul Feuga, "La société historique, archéologique et littéraire de Lyon : 1807-2007", dans *Bicentenaire de la société historique, archéologique et littéraire de Lyon : 1807-2007*, Lyon, SHALL, 2007, p. 171-179, ill. en noir.

directeur du Musée ; Jean-Baptiste Dumas (1777-1861), secrétaire de l'Académie de Lyon ; Coste, conseiller à la cour ; Louis Furcy Grogner (1774-1837), professeur à l'École vétérinaire ; et Antoine Péricaud, membre de l'Académie de Lyon¹.

Coste fut évidemment associé à la petite société de gens de lettres et de bibliophiles lyonnais qui firent les frais de l'édition des œuvres de Louise Labé que Louis Perrin (1799-1865) mit sur ses presses en 1824. Pour servir de modèle à cette impression de luxe qui voulait renouer avec les chefs d'œuvre de la typographie du XVI^e siècle, le conseiller prêta son exemplaire de l'édition donnée par Jean de Tournes, en 1555. On s'inquiéta bientôt de prolonger l'action de ce groupe d'érudits et d'amateurs en l'organisant sous la forme d'une Société des bibliophiles. Un projet de statuts et de règlement fut élaboré en 1828 mais il n'y eut pas de suite². Les dissensions politiques qui aboutirent à la Révolution de Juillet expliquent peut-être cet échec.

Pendant un peu plus de quatre ans, à partir de 1823, Coste siégea au conseil d'administration des Hôpitaux. Cela lui fut compté — et non pas ses mérites de bibliophile — lorsque, le 22 mai 1825, il avait été élevé au grade de chevalier de la Légion d'honneur³. Coste fit un court passage au conseil municipal de Lyon, de 1828 à 1830, sous la mairie du jeune Jean de La Croix de Laval (1782-1860), chassée par la Révolution de Juillet⁴. On notera que le premier adjoint était alors Jean Marie Victor Dauphin de Verna (1775-1841), un bibliophile bien connu de Coste. La dernière année de son mandat, il eut pour collègue son ami Claude Bregnot du Lut (1784-1849).

¹ Bibl. mun. Lyon, Fonds général, Ms 2382, Papiers Cochard, n° 26, Extrait des registres des arrêtés du préfet du département du Rhône, à la date du 12 novembre 1822, expédition signée par le conseiller de préfecture Fréminville.

² Arch. dép. Rhône, 3 J (Fonds Galle), Correspondance de Péricaud, Ms 67, l.a.s. de L. Coste : 6 mai 1828.

³ Arch. nat., LH/598/109.

⁴ Alphonse Hodiou, *Essais de nomenclatures lyonnaises, municipales et autres, de 1800 à 1865 [...]*, Lyon, Libr. Thibaudier & Boin, mars 1866, p. 25.

En 1832, Péricaud poussait son ami à se présenter à l'Académie de Lyon bien que son manque d'assiduité aux séances de la Société littéraire n'en fit pas le meilleur candidat. Attaché au séjour dans sa maison de campagne des Brosses, à Caluire, le conseiller eut la sagesse de remettre à plus tard son entrée à l'Académie¹.

Ayant donné sa démission, Coste fut nommé conseiller honoraire à la cour royale de Lyon, le 19 janvier 1835. Il ne renonçait pas, pour autant, à participer aux assemblées des actionnaires du canal de Givors. Sans doute, avait-il pris sa retraite de magistrat pour suivre les travaux d'embellissement qu'il faisait entreprendre dans sa propriété des Brosses où il aimait recevoir sur un grand pied². La chronique familiale a conservé le souvenir de la visite de la duchesse de Nemours, vraisemblablement au cours de l'été ou de l'automne 1843, tandis que le prince dirigeait les manœuvres du camp établi sur le territoire des communes de Villeurbanne et de Décines.

Le 26 avril 1837, Coste fut admis au nombre des vingt-quatre titulaires de la Société des bibliophiles français, fondée à Paris, en 1820, et où il occupa le dixième fauteuil³. Comme la société se réunissait deux fois par mois, cela donne une idée, sinon de la fréquence des voyages de Coste à Paris, du moins de la durée de ses séjours, ce qu'atteste également sa correspondance. Au printemps 1841, il fut élu associé libre de l'académie de Lyon, après s'être prêté de bonne grâce à l'usage des visites auprès de ses futurs confrères. En novembre de la même année, le maire le nommait, avec neuf autres membres, pour former une commission chargée de rechercher, d'étudier les objets d'antiquités qui pouvaient exister

¹ Arch. dép. Rhône, 3 J (Fonds Galle), Correspondance de Péricaud, Ms 67, l.a.s. de L. Coste : Aux Brosses, 21 mai 1832.

² Maryannick Lavigne-Louis, *op. cit.*, p. 164-165.

³ *Mélanges de littérature et d'histoire*, publiés par la Société des bibliophiles français [sic], nouv. série, vol. I, 1850, p. VII et p. XII.

dans la ville de Lyon, le département du Rhône, et de désigner ceux qu'elle jugeait utiles d'acquérir¹.

Le 5 mai 1851, Coste s'est éteint à son domicile lyonnais, âgé de soixante-six ans². Pour le *Courrier de Lyon* du lendemain, il avait succombé à une « maladie grave » ; tandis que le *Salut Public* le faisait mourir d'une « courte maladie »³. Après des funérailles en l'église Saint-François, dans le quartier de Bellecour, il fut inhumé dans la chapelle mortuaire qu'il s'était fait élever dans le cimetière de Caluire. Parmi les hommages qui furent rendus à sa mémoire, il faut distinguer celui du docteur Fraisse (1804-1870), pour le Cercle littéraire, devenue la Société littéraire, et celui d'un obligé parmi les obligés, Collombet (1808-1853), qui est paru dans la *Revue du Lyonnais*⁴. Péricaud garda le silence : son style raide, sec et précis eût par trop juré au milieu des fleurs de rhétorique qui embaument les tombes fraîchement ouvertes.

Des livres sur Lyon et les provinces alentour

Coste était un bibliophile d'un genre particulier. Sa collection n'est pas un choix de livres rares ou de belles reliures, ce qu'on appelle un « cabinet de livres » et qui relève de la démarche de l'amateur. Du moins, elle n'est pas simplement cela. Il y a, chez Coste, un intérêt pour l'imprimé qui ne se borne pas à la condition et à la rareté de l'exemplaire, ni même aux beautés typographiques de l'édition, non plus qu'à ses qualités littéraires ou scientifiques. Le bibliophile poursuit un projet qui est celui de réunir tous les documents, écrits ou figurés, qui intéressent la ville de Lyon et les

¹ *Le Rhône*, n° 197, 8-9 novembre 1841, dans la rubrique "Chronique de Lyon et du département du Rhône" ; n° 201, 13 novembre 1841, *id.* L'arrêté du maire est du 8 novembre 1841 (Arch. mun. Lyon, 78 Wp 1).

² Arch. mun. Lyon, 2 E 455, Décès, fol. 261v°, acte n° 2070, daté du 6 mai 1851. Le décès est déclaré par Victor Coste, son frère, et par Pierre Auguste Faure-Péclet, son beau-frère.

³ Articles repris dans le *Recueil de pièces concernant la bibliothèque de M. Louis-Antoine Coste*, Lyon, A. Vingtrinier, 1855, p. [17] et p. 25.

⁴ Charles Fraisse, *Notice historique sur J.-L.-A. Coste*, publiée par la société littéraire de Lyon, Lyon, L. Boitel, 1851, 24 p. ; F[rançois]-Z[énon] Collombet, "Jean-Louis-Antoine Coste", *Revue du Lyonnais*, 2^e série, t. 2 (1851), p. [432]-433.

provinces d'Ancien Régime dont elle était le point d'attraction, c'est-à-dire le Lyonnais, le Forez, le Beaujolais et la Dombes. Cette recherche est la fois spécialisée par le contenu et générale par la nature des documents concernés. Il ne s'agit pas, néanmoins, d'une accumulation sans ordre. Le bibliophile entendait bien rendre raison de la logique historique et thématique qui gouvernait cet ensemble. La collection classée devait aboutir à un catalogue modèle sur la ville de Lyon et son histoire. De là le terme de Bibliothèque lyonnaise qui est utilisé à propos des richesses bibliographiques de Coste. La Bibliothèque lyonnaise se voulait le pendant et le complément de la Biographie lyonnaise que la Société littéraire ambitionnait d'édifier, mais dont Breghot du Lut et Péricaud ne publièrent jamais que le programme ou le catalogue¹.

Tous ne voyaient pas l'idée qui présidait à cette entreprise de collecte, tel Collombet : « Il s'était exagéré son devoir de collectionneur jusqu'à prendre tout ce qu'il paraissait à Lyon de feuilles éphémères et insignifiantes ; mais il était peut-être le seul qui possédait un exemplaire complet de nos journaux politiques, dans lesquels se trouve consignée l'histoire quotidienne de la ville »². Pourtant, Coste n'était pas simplement connu des gens du livre pour rechercher les ouvrages qui ont trait à Lyon, spécialité comme une autre. On lui prêtait bien le projet d'établir la bibliographie lyonnaise. Dans une lettre à son informateur Péricaud, le bibliographe Jacques Charles Brunet (1780-1867), dont le *Manuel du libraire et de l'amateur de livres*, plusieurs fois réédité, faisait alors office de bibliographie nationale rétrospective, avouait laisser à Coste le soin de compléter son entreprise pour la ville de Lyon :

« Je le vois avec beaucoup de plaisir, vous n'avez oublié ni le Manuel ni le pauvre manœuvre qui passe tous les jours sept ou huit heures à le recrépir pour lui donner un air de nouveauté dont il a grand besoin, après une

¹ Breghot du Lut et Péricaud aîné, *Biographie lyonnaise : catalogue des Lyonnais dignes de mémoire*, publié par la société littéraire de Lyon, Paris, Técheiner, Lyon, Giberton & Brun, 1839, IV, 336 p.

² F.Z. Collombet, art. cit., 1851, p. [432]-433.

trentaine d'années d'existence. C'est fort bien à vous d'avoir aussi exactement tenu votre obligeante promesse ; d'autant que les observations contenues dans vôtre [*sic*] lettre sont en général très justes ; j'avais même déjà [*sic*] eu l'occasion de corriger une partie des endroits sur lesquels elles portent. [...]

Toutefois, je dois vous le dire, Monsieur, mon plan ne me permet pas d'admettre dans le Manuel un trop grand nombre de curiosités d'un intérêt purement local, surtout quand ils [*sic*] n'ont pas une valeur pecuniaire [*sic*] généralement reconnue. D'ailleurs les treize mille articles de M. Coste me font peur. Traiter Lyon comme Paris c'est tout ce je puis faire pour cette grande ville. Le reste appartient à la bibliographie spéciale dont s'occupe votre honorable compatriote. »¹

De même qu'il avait écarté de son *Manuel* toutes les publications parisiennes d'un intérêt purement local, Brunet se devait de n'y recueillir que ce qui, dans la bibliographie lyonnaise, relève de l'histoire littéraire au sens large. En revanche, dans la bibliographie spéciale que Coste avait mise en chantier, la distinction entre le particulier l'universel n'avait plus cours.

Avec les lettres qu'il échangeait avec son ami Péricaud (la première datant de ses études à Paris, en 1808), nous disposons d'une source privilégiée pour observer Coste dans le travail d'enrichissement de sa bibliothèque.

Coste achetait volontiers en ventes publiques, à Lyon, mais aussi à Paris. Pour cela, — l'usage n'a pas changé —, il donnait des ordres soit à l'expert, soit au commissaire-priseur. Il lui arrivait aussi de donner ses commissions à Péricaud. Celui-ci lui servait surtout d'intermédiaire dans les négociations avec les bibliophiles lyonnais ou avec leurs héritiers. Deux raisons à cela. D'une part, il ne seyait pas à un notable, comme l'était le conseiller Coste, de discuter le prix avec des personnes qui lui étaient socialement inférieures.

¹ Arch. dép. Rhône, 3 J (Fonds Galle), Correspondance de Péricaud, Ms 64, l.a.s. de Brunet : Paris, 27 juin 1838.

D'autre part, de rester en retrait lui conférait un avantage certain sur les collectionneurs rivaux.

L'abbé Jean Nicolas Sudan (1761-1827), le seul Lyonnais de son temps, peut-être, à pouvoir déchiffrer les écritures anciennes et placé, pour cette raison, à la tête des Archives de la Ville (1807-1824) puis à celle de l'Archevêché, se faisait à l'occasion le pourvoyeur du conseiller. Le même Sudan négocia sa propre bibliothèque l'année de sa mort et il trouva en Coste un acheteur à la fois circonspect et enthousiaste :

« Priez, s'il vous plaît, Mr. Sudan, écrivait-il à Péricaud, de mettre de coté [*sic*] toutes les gravures, portraits & relatifs à Lyon, à ses églises, à ses monumens [*sic*] &a. Je pourrai faire l'achat de la totalité. »¹

Le beau-frère de Péricaud, Claude Bregnot du Lut, lui aussi conseiller à la cour d'appel, se vit chargé de négocier avec l'abbé Marduel (1763-1848), curé de Saint-Nizier, l'achat de sa « collection lyonnaise »².

En 1827, Coste fit des échanges avec le peintre Pierre Révoil (1776-1842) qui recherchaient les éditions des XVI^e et XVII^e siècles avec non moins de passion qu'il collectionnait les objets d'art du Moyen Âge et de la Renaissance³. Révoil, sans fortune aucune, était parvenu à acquérir rapidement des pièces recherchées par tous les bibliophiles comme ce livre ayant appartenu à Jean Grolier (1479-1565) que poursuivait avidement Coste. Son cabinet d'objets d'art, vendu au Louvre en 1828, n'était donc pas seulement le produit d'un flair heureux. On est en droit de se demander si les richesses accumulées par Révoil ne seraient pas, dans leur plus grande et meilleure part, un morceau détaché de la collection du marquis

¹ Arch. dép. Rhône, 3 J (Fonds Galle), Correspondance de Péricaud, Ms 67, l.a.s. de L. Coste : Lyon, le 1^{er} mai 1827. Voir aussi : *ibid.*, 8 mai 1827 ; samedi soir s.d. [vers 1827].

² Arch. dép. Rhône, 3 J (Fonds Galle), Correspondance de Péricaud, Ms 67, l.a.s. de L. Coste : 24 septembre 1825.

³ Arch. dép. Rhône, 3 J (Fonds Galle), Correspondance de Péricaud, Ms 67, l.a.s. de L. Coste : samedi soir s.d. [vers 1828-1830].

Anthelme Michel Laurent de Migieu (1723-1788), dispersée à Lyon au début du siècle.

Il effectua encore des échanges avec le pharmacien et collectionneur Antoine Barre (1787-?)¹. En 1832, une faillite contraignit celui-ci à vendre sa bibliothèque. Il trouva alors à s'employer pour un temps aux Archives de la Ville.

D'autres noms reviennent dans la correspondance de Coste et de Péricaud : en 1831, voici paraître pour une importante transaction l'abbé Aimé Guillon, dit Guillon de Montléon (1758-1842), qu'on suppose être le fils naturel du poète lyonnais Charles Bordes (1711-1781) et qui acheva une vie d'aventures comme conservateur à la Bibliothèque Mazarine :

« Je vous remercie de la nouvelle négociation que vous avez eu la complaisance d'entamer avec M. Guillon au sujet de ses manuscrits sur Lyon. J'ai perdu le souvenir du nombre des pièces : il me semble que la plupart étaient [*sic*] des copies de procédure ou interrogatoires devant la commission temporaire et qu'il n'y avait d'autographes que quelques lettres de Chalier. Le prix de 1500 f était tout à fait déraisonnable [*sic*]. Je ne voudrais pas mettre à toute cette collection plus de 240 à 300 f encore faudrait-il être certain que rien de ce qui m'a été montré n'en a été détaché. Nous sommes bien loin du compte et je ne sais si vous jugerez à propos d'écrire à M. Peyret pour le prier de faire une nouvelle démarche [*sic*] pour conclure avec M. Guillon. »²

À la mort de Guillon, le 12 février 1842, Coste, qui se trouvait alors à Paris, essaya d'entrer en contact avec la gouvernante de l'abbé, instituée par lui son héritière universelle³.

¹ Arch. dép. Rhône, 3 J (Fonds Galle), Correspondance de Péricaud, Ms 67, l.a.s. de L. Coste : Lyon, 11 octobre 1827 ; s.d. [vers 1827] ; jeudi 8 juillet 1830 (millésime donné par Péricaud) ; Lyon, 4 mai 1831.

² Arch. dép. Rhône, 3 J (Fonds Galle), Correspondance de Péricaud, Ms 67, l.a.s. de L. Coste : Lyon, 4 mai 1831.

³ Arch. dép. Rhône, 3 J (Fonds Galle), Correspondance de Péricaud, Ms 67, l.a.s. de L. Coste : Paris, 28 février 1842.

La vente, en 1832, de la bibliothèque de l'avocat Jean-Baptiste Coulon n'a pas suscité, chez Coste, l'intérêt attendu¹. Né à Saint-Étienne, en 1755, celui-ci n'aurait pas supporté la Révolution de Juillet et mourut subitement le 25 août 1830. Deux ans plus tard, le notaire Antoine-Pierre Dugueyt fit l'achat de cette bibliothèque auprès des héritiers². Cependant, Coste pu s'entendre avec l'acquéreur pour se procurer des ouvrages qui manquaient à la sienne ou, plutôt, des exemplaires en meilleure condition que ceux qu'il possédait, comme l'*Histoire du Dauphiné*, par Chorier (Grenoble, Ph. Charvys, 1674)³.

L'intérêt pour l'iconographie lyonnaise est un axe important de la politique d'achat de Coste. Dans ce domaine, il n'achète pas en amateur d'art mais en collectionneur de documents lyonnais. François Grognard (1748-1823) qui terminait, comme inspecteur du mobilier de la Couronne, une belle carrière de négociant en soie commencée à Lyon, sa ville natale, se plaisait à collectionner les portraits dessinés et gravés des Lyonnais illustres. C'est ce même Grognard qui est à l'origine de la fondation qui porte son nom et par le moyen de laquelle la ville de Lyon s'est enrichie régulièrement, durant quelque cent trente ans, d'une série de portraits peints et de bustes qui rappellent les traits des savants, des écrivains, des artistes et des hommes politiques qu'elle a vu naître. En 1821, Grognard proposait à Coste d'échanger leurs pièces en double ou que celui-ci voulût simplement lui céder les siennes⁴. Ce document nous autorise à penser que le volet iconographique de la bibliothèque Coste, du moins pour ce qui intéresse les seuls portraits, n'est pas un complément tardif.

¹ Arch. mun. Lyon, 1 C 501522, ex. annoté par Paul Allut (1794-1880), de la *Biographie lyonnaise : catalogue des Lyonnais dignes de mémoire*, réd. Par Bregnot du Lut et Péricaud aîné, Lyon, Société littéraire, 1839, p. 81, en regard de la notice J.B. Coulon.

² Arch. dép. Rhône, 3 J (Fonds Galle), Correspondance de Péricaud, Ms 65, minute autogr. d'une lettre de Péricaud à H. de Chateaugiron : Lyon, 24 avril 1834.

³ Arch. dép. Rhône, 3 J (Fonds Galle), Correspondance de Péricaud, Ms 67, l.a.s. de L. Coste : Lyon, 7 avril 1832.

⁴ Bibl. mun. Lyon, Collection Coste, Ms 1123, pièce n° 16, billet autographe de François Grognard au conseiller Coste : Paris, 10 août 1821.

La vente aux enchères qui suivit la mort de l'architecte Jean-Joseph-Pascal Gay (1778-1832), offrit aux bibliophiles et aux amateurs d'art un grand nombre de pièces peu communes¹. Parmi celles-là se trouvaient 619 portraits, 40 ex-libris et 457 enseignes de libraires. Comme à son habitude, Coste avait entrepris de négocier avant la vente l'acquisition des pièces exceptionnelles². Pour les documents lyonnais de la bibliothèque Gay, il dut composer avec deux concurrents sérieux, le peintre Fleury Richard (1777-1852), ami de jeunesse de l'architecte, et Louis-Sébastien Rosaz (1777-1849), grand ramasseur de souvenirs se rattachant à sa ville natale, plus spécialement pour la période allant de la Révolution à la Révolte des Canuts³. Coste tenait particulièrement au projet de Gay et d'Hennequin pour la Fête de la Raison à l'intérieur de la cathédrale Saint-Jean ; il parvint à ses fins (illustration ci-contre).

Il avait jeté son dévolu, aussi, sur l'esquisse dessinée du célèbre tableau de Hennequin, *La Rébellion lyonnaise terrassée par le génie de la Liberté*, commandé au peintre en 1794 et vraisemblablement détruit par lui au lendemain de Thermidor⁴. Ce dessin qui n'est pas conservé, aujourd'hui, dans le fonds Coste de la Bibliothèque municipale, est peut-être à confondre avec celui de l'ancienne collection Charles Saunier (Lugt 567 b) entré, en 1975, avec la donation Suzanne et Henri Baderou au musée de Rouen⁵. Sur les quelque 1 821 pièces qui formaient la collection de gravures relatives à Lyon et aux provinces voisines, réunie par Gay, un

¹ *Catalogue des livres imprimés et manuscrits composant le cabinet de feu M. Gay, architecte [...]*, rédigé et mis en ordre par J[oseph] Janon, préf. de P[ierre] R[évoil], Lyon, Paris, octobre 1833.

² Arch. dép. Rhône, 3 J (Fonds Galle), Correspondance de Péricaud, Ms 67, l.a.s. de L. Coste : Aux Brosses, 8 juin 1832 ; Aux Brosses, 12 juin 1832 ; [Lyon], 28 juin 1832 ; vendredi matin (annotation de Péricaud au verso : « juin [18]32 »).

³ Sur ce personnage, voir Georges Tricou, "Le musée du Vieux-Lyon et deux de ses pourvoyeurs", *Bulletin de la société littéraire, historique et archéologique de Lyon*, t. 8 (1918-1921), p. 1-17. ; ainsi que Lauriane Vaisse, "À la découverte d'un collectionneur lyonnais atypique : Sébastien Louis Rosaz (1777-1849)", *Bulletin de la société historique, archéologique et littéraire de Lyon*, t. 34 (2004-2005), 2006, p. 255-272, 5 ill. en noir.

⁴ Notre informateur est Antoine Péricaud, Arch. dép. Rhône, 3 J (Fonds Galle), Notes biographiques de Péricaud, Ms 85, notice Hennequin, fol. 170.

⁵ Jérémie Benoît, *Philippe-Auguste Hennequin, 1762-1833*, Paris, Arthéna, 1994, p. 135-136, cat. D 49, ill. en noir (inv. 975-4-1323).

nombre important a sans doute rejoint, avant la vente aux enchères, les portefeuilles de Coste.



Pascal Gay (1775-1832), *Projet pour la Fête de la Raison dans la cathédrale Saint-Jean, à Lyon, transformée en Temple de la Raison*, vers novembre 1793.

Plume et lavis gris. Bibliothèque municipale de Lyon, Fonds général, Ms. 2394/1(Coste 650).

Cl. de l'auteur.

On retrouve bien chez Coste des pratiques de bibliophilie contemporaine : équiper son exemplaire d'un ouvrage d'une reliure signée, voire ajouter à cet exemplaire des pièces en rapport qui lui confèrent une particularité (ce qui se dit « truffer »). Ainsi, Coste fit-il relier par le Parisien F. Koehler, l'un des meilleurs artisans de son temps, son exemplaire de l'*Histoire de Lyon* de Pierre Clerjon (1800-1832), parue entre 1829 et 1837. Exemplaire qu'il avait eu soin d'enrichir d'une triple suite des estampes avant la lettre, papier blanc et papier de Chine, à laquelle il joignit les cinquante-quatre dessins originaux et un dessin supplémentaire qui n'a jamais été gravé, plaçant, en outre, en tête du premier volume, un portrait de

Clerjon, dessiné par Edme Camille Martin-Daussigny (1805-1878), d'après Fleury Richard (1777-1852)¹.

Coste n'hésitait pas à habiller de reliures nouvelles ses livres anciens. Outre Koehler, son relieur préféré et quasi-exclusif, il eut recours aux services d'autres relieurs parisiens, comme Joseph Thouvenin, dit l'aîné (1790-1834), Antoine Bauzonnet (1795-1882), Jean-Édouard Niedrée (1803-1854), Hippolyte Duru (1803-1884), plus rarement Vogel, Charles Capé (1806-1867), etc. Coste mettait à profit ses longs séjours dans la capitale pour rencontrer ses relieurs et fréquenter les libraires.

Un lieu de travail

Coste habitait près du palais de justice où l'appelaient ses fonctions de conseiller, c'est-à-dire au n° 1 de la place de la Douane, qui correspond à l'emplacement du Conservatoire, quai de Bondy. Plus tard, il emménagea rue Saint-Dominique, au n° 11. La propriété des Brosses, agrandie et transformée, servait à l'extension de la bibliothèque.

La bibliothèque Coste était signalée par les guides. Au chapitre des cabinets d'antiquités du Moyen Âge qu'on trouvait à Lyon et à Vienne, un peu avant le milieu du siècle, l'archéologue Bard mentionne quatre bibliothèques particulières pour ce qu'il appelle leurs « antiquités bibliographiques », ce sont celles de Léon Cailhava (1795-1863), de Coste, de Bregnot du Lut et d'Alfred de Terrebonne (1801-1871)². Le caractère semi-public de la bibliothèque Coste est aussi rappelé par Collombet :

« La bibliothèque de M. Coste était, avec celle de M. Yéméniz, formée toutefois dans un autre but, la plus riche, la plus curieuse et la plus visitée des amateurs de Lyon et du dehors. Nous y accompagnâmes un jour le

¹ [Jean-Baptiste Monfalcon], *Le nouveau Spon ou Manuel du bibliophile et l'archéologue lyonnais*, Lyon, A. Vingtrinier, 1856, p. 17.

² Joseph Bard, *Manuel général d'archéologie sacrée burgundo-lyonnaise*, Lyon, 1844, p. 320-321.

P. Guéranger, abbé de Solesmes, qui y trouva des missels précieux pour lui, auteur des *Institutions liturgiques*. »¹

Longtemps, Coste se chargea lui-même des soins multiples que demande une bibliothèque de l'importance de la sienne. Il employait un copiste pour pallier l'absence de certains manuscrits ou imprimés qu'il estimait indispensables à sa Bibliothèque lyonnaise. Une lettre de 1827 à Péricaud nous révèle l'existence de cet auxiliaire :

« Mon copiste n'a plus rien à faire et je désire l'employer à copier le *manuscrit sur les événements* [sic] *de Lyon pendant la ligue*. Vous m'avez dit que vous aviez deux versions. Je les ferai copier toutes deux et commencerai, s'il est possible, par la plus étendue. Je vous serai bien obligé de m'envoyer le manuscrit par mon domestique : je n'ai pas besoin de vous dire que j'en aurai le plus grand soin. »²

Vers 1832, au plus tard, il employa, pour des travaux d'enluminure et de restauration, le jeune peintre Edme Camille Martin-Daussigny, qui devint plus tard un archéologue très estimable et le conservateur des musées archéologiques de Lyon³. Ce sont les conseils de Martin-Daussigny qui guidèrent Coste lorsqu'il acheta les documents iconographiques laissés par Pascal Gay.

Très tôt, Coste a eu l'idée de publier le catalogue de sa Bibliothèque lyonnaise, offrant par là-même une véritable bibliographie du sujet. Péricaud pouvait écrire, dès 1833, à Jean-Baptiste Dugas-Montbel (1776-1834) que Coste venait de « faire *rayonner* les murs de ses greniers pour y placer des livres qui commençaient à moisir dans les caisses et les malles où il les tenait prisonniers » et que toutes ses cartes étaient faites et classées, de sorte qu'il était bientôt à même de

¹ F.Z. Collombet, art. cit., 1851, p. 433.

² Arch. dép. Rhône, 3 J (Fonds Galle), Correspondance de Péricaud, Ms 67, l.a.s. de L. Coste : 2 septembre 1827. Péricaud y a porté cette annotation : « du même jour prêté à M. Coste la copie de M. Sudan et la mienne ».

³ Arch. dép. Rhône, 3 J (Fonds Galle), Correspondance de Péricaud, Ms 67, l.a.s. de L. Coste : [Lyon], 28 juin 1832 ; vendredi matin (« juin [18]32 » selon l'annotation de Péricaud).

publier son catalogue¹. Il y avait de l'ironie dans ce propos. L'accroissement aidant, sans compter les infirmités de l'âge, il devenait indispensable à Coste de se faire seconder. Selon le témoignage du docteur Charles Fraisse (1804-1870), conservateur de la bibliothèque du Palais des Arts, le bibliophile se tourna d'abord vers Joseph Janon, un ancien libraire qui s'était fait une spécialité de rédiger les catalogues de bibliothèques vendues aux enchères². Janon qui s'éteignit en 1837, assistait Péricaud, depuis plusieurs années, à la Bibliothèque de la Ville.

Coste s'attacha bientôt les services d'un jeune archiviste-paléographe, Claude Charles Chelles (1807-1848) que l'administration avait envoyé à Lyon, en 1834, pour s'occuper des Archives du département, en remplacement d'un fonctionnaire rétif à prêter serment au nouveau régime³. À côté de ses fonctions d'archiviste du Rhône, celui-ci était donc le bibliothécaire particulier de Coste. Dans cet emploi, il devait veiller à classer les brochures, renouveler les abonnements aux journaux et aux revues, vérifier l'état des numéros arrivés, s'inquiéter des lacunes, bref toutes tâches qui s'imposent à celui qui doit maintenir en ordre une bibliothèque presque de l'importance d'une bibliothèque publique⁴. Pour preuve de la confiance qu'il mettait dans son bibliothécaire, le conseiller s'autorisa, en 1839, un long voyage en Italie. Le chartiste poussa le zèle jusqu'à faire une communication sur la bibliothèque Coste à l'occasion du congrès scientifique de France qui se tint à Lyon, en 1841. Néanmoins, une fièvre délirante devait emporter Chelles, le 6 mars 1848, alors qu'il avait été accueilli dans la maison de santé du docteur Binet, à Champvert. Coste devait le remplacer, dès le 1^{er} mai 1847, par un fils de famille qui lui était

¹ Arch. dép. Rhône, 3 J (Fonds Galle), Correspondance de Péricaud, Ms 69, minute autogr. signée d'une lettre de Péricaud à Dugas-Montbel : Lyon, 8bre [18]33.

² Charles Fraisse, *Notice historique sur J.-L.-A. Coste*, publ. par la Société littéraire de Lyon, Lyon, L. Boitel, 1851, 24 p.

³ Arch. dép. Rhône, 3 J (Fonds Galle), Correspondance de Péricaud, Ms 65, l.a.s. de Jacques Joseph Champollion-Figeac (1778-1867) : Paris, 10 octobre 1834 ; *ibid.*, Notes biographiques de Péricaud, Ms 84, ff. 42-43, notice Chelles.

⁴ Arch. dép. Rhône, 3 J (Fonds Galle), Correspondance de Péricaud, Ms 67, l.a.s. de L. Coste : Naples, 21 janvier 1839.

recommandé par Péricaud¹. En 1847, Aimé Vingtrinier (1812-1903), qui chercha longtemps sa voie dans la poésie avant de la rencontrer dans l'imprimerie, était un homme disponible. C'est à lui et à un autre employé qui probablement l'assistait que devait faire allusion le bibliophile quand il écrivait à Péricaud, le 14 juillet 1848, qu'il lui recommandait ses « catalogueurs »². Pendant quatre ans, à raison de 1 200 francs de salaire annuel, Vingtrinier s'est consacré pleinement au grand projet de Coste : faire paraître le catalogue imprimé de sa bibliothèque et que cette publication fût à la fois un monument bibliographique et une nouvelle réussite typographique pour l'imprimeur Perrin. Il a existé un catalogue sur fiches mobiles (ou cartes) de la bibliothèque de Coste, mais cet instrument de recherche n'est pas parvenu jusqu'à nous. La lettre, citée à l'instant, nous apprend qu'il mettait lui-même la main à la tâche :

« J'ai beaucoup travaillé depuis mon arrivée à la campagne et ai terminé bien des choses. En classant mes manuscrits de Lyon, depuis 89, j'ai établi les nombreuses divisions et subdivisions que cette époque exige. Il ne reste plus qu'à distribuer sur ce plan les autres manuscrits et pièces imprimées de la même époque. Je puis vous assurer que c'est un grand travail qui a nécessité beaucoup de temps et de patience. »

La dernière lettre de Coste à Péricaud concerne encore le travail du catalogue :

« J'ai été bien occupé, ces jours-ci, de ma correspondance arriérée, de mes notes pour la reliure de mes livres &a &a. Je vais consacrer tout le mois d'octobre à l'Éloge de Mr. Nohac, car il faut absolument que je m'acquitte d'un devoir que je me suis moi même imposé. Après cela viendra le catalogue de ma Bibliothèque lyonnaise dont les dernières [sic] cartes se feront au retour de

¹ Gilbert Gardes, *Aimé Vingtrinier (1812-1903) et son temps : biographie*, Lyon, Éd. Bellier, 2003, p. 26-27.

² Arch. dép. Rhône, 3 J (Fonds Galle), Correspondance de Péricaud, Ms 67, l.a.s. de L. Coste : 14 juillet [18]48 (date ajoutée par Péricaud).

Mr. Vingtrinier qui m'a demandé un congé de 10 jours.
C'est pour ce travail que j'ai grand besoin de vos conseils
et que j'aurais recours à votre amitié. »¹

Les nécrologies insistent à l'envi sur la générosité de Coste ouvrant largement sa bibliothèque aux érudits. Péricaud et Bregnot y étaient chez eux ; et les solliciteurs que ces deux-là parrainaient étaient assurés d'être les bienvenus. C'est nommer, entre autres, François Zénon Collombet (1808-1853) qui fit de Coste, avec Péricaud et Bregnot du Lut, l'un des trois dédicataires de ses *Études sur les historiens du Lyonnais* (Lyon, Giberton & Brun, 1839-1844). Néanmoins, cette générosité semble avoir eu ses limites, limites dictées par des considérations politiques. Peut-être parce qu'il était le frère de Martin Bernard (1808-1883), commissaire général de la République à Lyon en 1848, Auguste Bernard (1811-1868), correcteur d'imprimerie de son état mais érudit par vocation, se plaignait à Péricaud du peu de complaisance de Coste à son égard :

« Quant à M. Coste, j'ai en effet reçu une lettre de lui ; mais elle est désespérante [*sic*] pour moi. Il me répond sur tous les points par ces mots devenus célèbres : *rien, rien, rien*. Il paraît croire que les livres ne sont faits que pour former des *collections*[.] J'aurais voulu attacher son nom à une publication importante : il ne le veut pas ; je n'insisterai pas davantage auprès de lui : je me contenterai des trésors de Paris, qu'on met généreusement à ma disposition. Je n'ai point d'argent ; mais j'ai du courage et quelque érudition, ce qui vaut mieux, à mon avis, avec cela on peut marcher. »²

Quelques lignes plus loin, Auguste Bernard avouait : « Plus je vais, plus j'aime Paris, où les idées libérales courent les rues ». Écrire cela à un homme dont le père avait péri sur l'échafaud, cela passait l'entendement. Quant à préférer Paris à Lyon, il n'y a pas de mot pour peindre l'effet que cet aveu a dû faire sur Péricaud et sur

¹ Arch. dép. Rhône, 3 J (Fonds Galle), Correspondance de Péricaud, Ms 67, l.a.s. de L. Coste : Aux Brosses, 28 septembre 1850.

² Arch. dép. Rhône, 3 J (Fonds Galle), Correspondance de Péricaud, Ms 63, l.a.s. d'A. Bernard : Paris, 3 mars [18]49.

Coste. Auguste Bernard réclama pendant des années, à travers ses lettres à Péricaud, la copie du catalogue des curiosités du cabinet de Jean-Marie de La Mure (1616-1675), imprimé en 1670, que Coste avait fait espérer à la bibliothèque de Montbrison dont le bibliothécaire n'était autre que le frère aîné d'Auguste Bernard.

Trois ventes pour une bibliothèque

Il était de notoriété publique que Coste avait exprimé l'intention de léguer ses livres à la ville de Lyon. Le bibliophile s'était même proposé de faire exécuter le dessin d'un ex-dono sous la forme d'un cartouche portant ces mots : *J.L.A. Coste pro Patria colligit*. Pourtant, lorsqu'il rédigea son testament, le 9 août 1849, il s'abstint de toute disposition particulière à ce sujet : son frère Victor, le notaire, était désigné comme légataire universel¹.

Ces dispositions n'étant pas encore connues du public, le *Courrier de Lyon* crut pouvoir rapporter au lendemain du décès : « Cette bibliothèque, si riche en livres rares et précieux, en manuscrits, en éditions originales et surtout en documents relatifs à Lyon et au département, devient, dit-on, la propriété de la ville, d'après les dispositions de M. Coste »². Monfalcon a accredité la thèse que la Révolution de 1848 aurait détourné Coste de son projet. Le témoignage que nous allons citer ne doit pas être accepté sans de sérieuses réserves (notamment pour ce qu'il est dit de la Légion d'honneur de Coste et de son entrée à l'Académie) :

« Sa bibliothèque était célèbre ; on en parlait d'autant plus qu'il exprima, pendant vingt ans, l'intention bien arrêtée d'en faire don, après sa mort, à la ville de Lyon. Ce projet tant de fois annoncé lui valut une grande notoriété et des distinctions, qu'il n'eût probablement pas obtenues : il fut nommé membre de l'Académie et chevalier de la Légion d'honneur. Des livres beaux ou rares lui furent donnés par cette considération seule qu'ils devaient faire un jour

¹ Gilbert Gardes, *Op. cit.*, 2003, p. 27 (sans référence).

² *Le Courrier de Lyon*, 6 mai 1851, repris dans le *Recueil de pièces concernant la bibliothèque de M. Louis-Antoine Coste*, Lyon, A. Vingtrinier, 1855, p. 18.

retour à la ville; lui-même en sollicitait à ce titre. [...] M. Coste mourut le 5 mai 1851, sans avoir tenu parole à la ville de Lyon ; tout porte à croire qu'il avait toujours été d'une parfaite bonne foi. Royaliste très-ardent, il avait vu avec une peine extrême la chute des Bourbons de la branche aînée ; il eût voulu remplir son engagement, mais il lui répugnait de léguer sa bibliothèque à la ville de Lyon sous un gouvernement usurpateur, qui la mettrait peut-être en de mauvaises mains. D'un caractère infiniment honorable, mais fort irrésolu, il ne savait à quoi se décider. Quand une révolution funeste fit explosion dans les derniers jours du mois de février 1848, M. Coste cacha soigneusement ses livres les plus précieux ; il craignait de les voir percés par les baïonnettes des Voraces en quête de royalistes ou de jésuites. L'avènement du prince Napoléon à la présidence de la République le rassura médiocrement ; sans bien s'en rendre compte à lui-même, il avait subordonné le don à la ville de Lyon de sa bibliothèque, à la rentrée en France des Bourbons de la branche aînée. Déçu dans son espoir, influencé très-probablement par de mauvais conseils, dont l'auteur eut le déplorable courage de s'applaudir, et, passant d'une résolution à une autre, il prit définitivement le parti de disposer se des livres en faveur de sa famille. »¹

La Révolution de 1848 n'est peut-être pas le seul motif qu'on puisse prêter à Coste pour justifier sa décision de déshériter la ville de Lyon. Le 4 septembre 1847, un arrêté du maire nommait aux fonctions de bibliothécaire de la Ville, en lieu et place du fidèle Péricaud, démissionné comme l'on dit, le docteur Jean-Baptiste Monfalcon (1792-1874), chargé jusqu'ici de la bibliothèque au Palais des Arts. Les raisons de cette disgrâce ne sont pas connues et la presse, pourtant bien avertie des circonstances de la décision du maire, ne s'en montra pas curieuse². Dans ses *Souvenirs d'un bibliothécaire* (Lyon, 1853), Monfalcon n'en dit rien, alors qu'il

¹ [Jean-Baptiste Monfalcon], *Histoire monumentale de la ville de Lyon*, Lyon, Bibliothèque de la Ville, 1866-1869 (Paris, Typogr. de Firmin Didot), t. IV, p. 88-89.

² Voir le début de polémique dans un entrefilet de la chronique de la *Gazette de Lyon*, 3^e année, n° 211, 4 septembre 1847, p. [3], où l'on peut lire la phrase suivante : « il paraît certain que M. Péricaud, bibliothécaire de la ville de Lyon, a, sur des instances pressantes, donné sa démission ».

rapporte complaisamment les manœuvres tentées par Péricaud pour obtenir du maire qu'il consentît à le remplacer par son beau-frère et son alter ego, Claude Breghot du Lut. Dans une lettre à un libraire de ses connaissances, l'intéressé lui-même cultivait l'ambiguïté : « Le besoin de repos, joint à diverses circonstances, m'a porté [...] à donner ma démission de bibliothécaire »¹. Les biographes de Péricaud s'en sont arrêtés à l'explication d'une lutte des places sur fond de favoritisme politicien².

Ce changement à la tête de l'institution lyonnaise coïncidait avec le déclenchement d'une affaire judiciaire dont le monde des bibliothèques, trois demi-siècles après, supporte toujours les conséquences. Le comte Guglielmo Libri (1803-1869), membre de l'Institut, était dénoncé en 1847, pour les vols considérables qu'il avait commis dans plusieurs bibliothèques publiques françaises. Il avait déjà écoulé une partie de ses pilleries au cours de deux ventes aux enchères, l'une à Londres qui lui rapporta plus de 200 000 francs, l'autre à Paris, à peine moins fructueuse. Une enquête avait été ouverte, entraînant sa fuite au-delà de la Manche. Libri eut beau se déclarer innocent et malgré l'appui de personnalités influentes comme Mérimée, il fut condamné par contumace à Paris, en 1850.

Or, Libri est venu à Lyon, en 1842, dans le cadre d'une mission officielle qui lui avait été confiée par le ministère de l'Instruction publique, celle d'établir le catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements³. Les preuves de ses larcins aux dépens de la bibliothèque de la Ville de Lyon ne furent

¹ Léopold Niepce, *M. Péricaud aîné, sa vie et ses ouvrages*, Lyon, Impr. Mougin-Rusand, 1880, p. 23.

² À Niepce, précédemment cité, il faut ajouter Georges Cuer, "Un grand érudit du XIX^e siècle : Antoine Péricaud, bibliothécaire de la Ville de Lyon", dans *Mélanges d'histoire lyonnaise offerts par ses amis à M. Henri Hours*, Lyon, Éd. lyonnaises d'art et d'histoire, 1990, p. [113]-134 ; en particulier p. 123-124.

³ Arch. dép. Rhône, T 287 (depuis nos recherches, cet article a été recoté dans la sous-série 4 T), dossier relatif à l'organisation de la mission de Libri, en tant que secrétaire de la commission chargée, selon l'ordonnance du 3 août 1841, d'assurer les travaux relatifs à l'établissement du catalogue des manuscrits des bibliothèques des départements. Le rapport du secrétaire sur la bibliothèque de Lyon et les notes prises par celui-ci, lors de son séjour dans cette ville, se retrouvent dans les papiers qui furent saisis à son domicile, en 1848, et qui sont conservés aujourd'hui à la Bibliothèque nationale de France, Département des Manuscrits, N.A.Fr. n° 3260 et 3265 (non consultés).

apportées que plusieurs décennies plus tard, quand Léopold Delisle (1826-1910) démontra qu'un fragment de manuscrit en écriture onciale, que Libri avait vendu à lord Ashburnham (une traduction latine du Lévitique et des Nombres antérieure à la Vulgate), avait été arraché, postérieurement à l'année 1837, au *Pentateuque* de la bibliothèque de Lyon, un exceptionnel volume sur parchemin connu aujourd'hui sous le nom de Codex Lugdunensis. Il convient de rappeler, ici, que Delisle identifia un second fragment, pareillement soustrait au codex lyonnais, dans un des lots de la vente au cours de laquelle fut dispersée la collection de manuscrits rassemblée par Jean Marie Victor Dauphin de Verna¹. Or, dès le lendemain de la mort de l'ancien premier adjoint au maire de Lyon, survenue en 1841, des rumeurs déplaisantes couraient sur la provenance de plusieurs de ses trésors. Il est très vraisemblable qu'on a voulu prévenir un possible scandale en acculant Péricaud à démissionner de ses fonctions de bibliothécaire. On peut se faire une idée des griefs qui lui furent adressés en rappelant la diatribe de Delisle à l'égard des bibliothécaires provinciaux abusés par Libri :

« La bibliothèque d'Auxerre, grâce à la vigilance de son conservateur, n'a point eu à souffrir du passage de Libri. Les villes de Lyon, de Tours et d'Orléans n'auraient pas été plus mal traitées si leurs bibliothèques avaient été confiées à des administrateurs consciencieux, attentifs et instruits. Il n'en était malheureusement pas ainsi, et c'est en voyant le profond désordre qui régnait depuis longtemps dans ces dépôts que Libri succomba à la tentation d'y puiser à pleines mains pour augmenter ses collections ou plutôt, disons le mot, son fonds de commerce.

Il est pénible de réveiller d'aussi tristes souvenirs ; mais il importe de rétablir les faits sous leur véritable jour. Puisqu'on a rejeté la responsabilité des vols de Libri sur l'administration centrale, il faut bien signaler en termes

¹ *Catalogue de l'importante et remarquable bibliothèque de feu M. le baron Louis-Marie-François Dauphin de Verna de Crémieu (Isère) [...], vente aux enchères publiques, à l'Hôtel des ventes, rue de l'Hôpital [...], à Lyon, le lundi 4 novembre et les dix jours suivants [...], Lyon, L. Brun, 1895, VI, 230 p., [1] ill. en noir.*

précis la véritable cause de désastres littéraires et artistiques qui ne seront jamais complètement réparés. Cette cause, on ne saurait le proclamer trop haut, c'est l'incurie de beaucoup d'administrations locales, qui, pendant longtemps, n'ont tenu compte ni des circulaires ministérielles, ni des conseils des hommes éclairés, ni des réclamations des sociétés savantes. On en jugera par ce qui s'est passé en plein XIX^e siècle à Tours, à Orléans et à Lyon.

[...]

À Lyon, les circonstances n'étaient pas moins propices. Un grand désordre régnait à la bibliothèque. [...] »¹

Coupons là. Il n'aurait servi à rien, au scrupuleux Péricaud, d'invoquer pour sa défense, comme l'on serait tenté de le faire devant la trop sévère charge de Delisle, que Libri était muni de tous les passe-droits que suppose une mission officielle, le sort du vieil érudit était décidé et son remplaçant attendait dans l'antichambre.

Dès le lendemain de la mort de Coste, Vingtrinier se vit signifier son congé, avec trois mois de préavis². Victor Coste prenait les choses en main, non sans brusquerie. Il semblerait que, dans un premier temps, l'héritier ait voulu déposséder Vingtrinier de son catalogue en chantier pour le confier à un autre, sans doute plutôt un libraire qu'un érudit. Dans l'intérêt de la Bibliothèque lyonnaise ou par égard envers celui qui en avait été le dévoué serviteur, Victor Coste revint finalement sur cette erreur et Vingtrinier continua à mettre en fiches les milliers de pièces qui encombraient l'appartement de Bellecour.

¹ Léopold Delisle, *Catalogue des manuscrits des fonds Libri et Barrois*, Paris, H. Champion, 1888, p. LXVII et p. LXXV de la préface. Le ton de l'administrateur général de la Bibliothèque nationale se ressent, ici, de la déconvenue qui fut la sienne lorsque trois municipalités, dont celle de Lyon, ont cru devoir réclamer la restitution des manuscrits volés, après que le grand établissement parisien les eut rachetés à leur dernier possesseur.

² Bibl. mun. Lyon, Fonds Charavay, Ms 912, l.a.s. de Vingtrinier à un correspondant inconnu (le libraire Auguste Brun ?) : Lyon, 21 mai 1851 ; publiée par Gilbert Gardes, *Op. cit.*, 2003, p. 101, document XI).

Le 17 novembre 1853, une dépêche du directeur de la Sûreté générale au ministère de l'Intérieur demandait au sénateur Vaïsse (1799-1864), chargé de l'administration du département du Rhône, de suspendre la vente éventuelle de la Bibliothèque lyonnaise de Coste dont le catalogue avait été imprimé et adressé au ministère au titre du Dépôt légal¹. Quand bien même ce catalogue rendrait-il un hommage appuyé au bibliophile et qu'il serait enrichi de son portrait gravé par un Second Prix de Rome, le catalogue rédigé et longuement introduit par Aimé Vingtrinier, ce catalogue pour lequel Louis Perrin a composé les titres en caractères Augustaux, ce catalogue-monument n'est jamais qu'un catalogue de vente². En outre, il était demandé au préfet de saisir et de placer en lieu sûr les pièces susceptibles d'être revendiquées par l'État. La vente qui devait avoir lieu incessamment, n'avait pas encore été annoncée. Vaïsse répondit qu'il prenait des mesures pour empêcher cette vente. Sollicité à ce sujet, l'archiviste du département, Jean Prosper Gauthier (vers 1806-1877), établit une liste des pièces revendiquées s'élevant à environ 2 000 articles sur les 18 641 que comprend le catalogue imprimé. Une nouvelle dépêche ministérielle approuvait les mesures prises et incitait à traiter à l'amiable avec le propriétaire.

¹ Arch.dép. Rhône, T 287 (depuis nos recherches, cet article a été recoté dans la sous-série 4 T), dossier de l'achat de la bibliothèque lyonnaise de L. Coste que nous mentionnons une fois pour toutes.

² *Catalogue de la bibliothèque lyonnaise de M. Coste* [suivent ses titres et décorations], rédigé et mis en ordre par Aimé Vingtrinier, son Bibliothécaire [écu avec les initiales de L(ouis) C(oste)], Lyon, Impr. de L. Perrin, 1853, 2 vol., X, 797 p., portr. en front. L'ex. du Dépôt légal (BnF Q-7325) nous autorise à affirmer que le portrait gravé par Lehmann, d'après J. Magnin, appartient bien à l'édition originale, contrairement aux tables qui furent ajoutées à certains exemplaires après l'achat par la Ville de Lyon. L'imposition sur deux colonnes, en vue d'économiser le papier, est inhabituelle pour un catalogue de vente. L'ancien commissaire priseur qu'était Étienne François Corpet (1804-1857) s'en étonnait auprès de Péricaud qui l'avait informé de cette singularité à l'époque où le catalogue était en préparation (Arch. dép. Rhône, 3 J (Fonds Galle), Correspondance de Péricaud, Ms 66, l.a.s. de Corpet : [Paris], 16 janvier 1852 ; post-scriptum daté du 27 du même mois). Pour éclairer les circonstances de la rédaction de ce catalogue, nous citerons ici la bibliographie de Louis Perrin, établie par le regretté Jean Louis Mestrallet, mais laissée malheureusement inédite : « L'exemplaire de Vingtrinier, vendu lors de la vente de sa bibliothèque par Gabriel Ébrard, en 1903, n°440, 16 fr., comprenait les annexes suivantes : Introduction avant les changements imposés par la famille 10 p manuscrites - Introduction (officielle) 10 p. - Notice sur Louis Garon par Péricaud - un catalogue de Livres dont plusieurs reliés pour Grolier - Une notice sur la bibliothèque Coste par C. Chelles - Une notice sur Coste par Fraïsse - Un compte rendu sur cette notice paru dans le Salut Public - Une notice sur la bibliothèque par Boitel - à la fin du volume une page d'erreurs et l'extrait de la délibération du conseil municipal de Lyon pour l'acquisition de cette bibliothèque. »

Une vente, dont il existe un catalogue imprimé, fut organisée à Lyon, pour le 23 janvier 1854 et jours suivants, par les soins d'Auguste Brun (1821-1904), libraire, rue du Plat¹. Cette vente concernait également des ouvrages non catalogués et dispersés par lots. Dans le même temps, une autre vente était en préparation, une vente bien autrement prestigieuse puisqu'elle devait avoir lieu dans la capitale et qu'il y serait dispersé les livres rares et précieux réunis par le bibliophile. Les libraires parisiens Potier et Jannet vinrent à Lyon, en octobre et novembre 1853, et dressèrent le catalogue des dix-sept caisses qu'ils avaient remplies². Le commissaire spécial de la préfecture du Rhône renonça à faire saisir les pièces revendiquées devant l'assurance que lui donna Victor Coste que ces pièces n'étaient pas comprises parmi celles qui avaient été transportées à Paris ou qui étaient en voie de l'être à fin d'y être vendues. Accompagnée d'un beau catalogue, la grande vente parisienne se déroula du 17 avril au 13 mai 1854, et ne demanda pas moins de vingt-quatre vacations³. Elle comprenait 2 584 lots, sans compter les numéros bis.

Un grand nombre de titres vendus à Paris auraient pu figurer dans le catalogue de la Bibliothèque lyonnaise, soit par le lieu d'édition, soit en raison des origines de l'auteur. Mentionnons, pour le premier cas, telle *Vie de sainte Marguerite*, incunable publié à Lyon, vers 1485, et vendue sous le n° 1242 ; ou, pour le second, le manuscrit formant le lot 288, *Épître sur l'amitié*, par l'écuyer Sala, à son ami Jehan de Paris⁴. Que dire, encore, des dix exemplaires Grolier dont Lyon fut privé ? Dans leur préface anonyme au catalogue parisien, Potier et Jannet ne s'en émeuvent pas autrement. On les comprend sans peine : privé de ces éditions lyonnaises, la vente des « livres rares et précieux » perdait une grande partie de son attrait. Plus

¹ Deux exemplaires au catalogue de la BnF : DELTA- 17827 et DELTA- 35941.

² Arch. dép. Rhône, 3 J (Fonds Galle), Correspondance de Péricaud, Ms 67, l.a.s. de V. Coste : Lyon, 10 8.bre 1853 ; Lyon, 12 novembre 1853.

³ *Catalogue des livres rares et précieux de la bibliothèque de feu M. J.L.A. Coste, conseiller à la cour royale de Lyon ; dont la vente aura lieu le lundi 17 avril 1854 et jours suivants, à 7 heures précises du soir, rue des Bons-Enfants, 28, maison Silvestre [...].* M^e Bonnefons de Lavialle, commissaire priseur, Paris, L. Potier, P. Jannet, Lyon, A. Brun, 1854 (Paris, Typogr. de F. Didot frères), XII, 24, 386 p.

⁴ L'incunable a été acquis depuis par la bibliothèque municipale de Lyon (Rés Inc 1068), en provenance de la bibliothèque Fairfax Murray (n° 578).

étonnante est la position de Monfalcon qui impute à Coste, lui-même, la distribution de ses richesses bibliographiques entre la Bibliothèque lyonnaise et le cabinet de livres : « Coste avait composé sa bibliothèque de deux parties : une collection de livres et de manuscrits relatifs à la ville de Lyon, et des ouvrages appartenant à l'histoire générale ou à diverses classes des lettres : dans cette seconde division se trouvaient des éditions lyonnaises en quantité fort considérable. »¹. Si le bibliophile est bien à l'origine de cette répartition, il est douteux qu'il ait délibérément privé la Bibliothèque lyonnaise de ce qui lui appartenait par définition et qui en eût formé le fleuron. Il est plus logique de penser que ce sont des motifs de lucre qui ont présidé à cette répartition.

La grande vente de prestige n'eut pas le succès escompté. Elle a produit environ 70 000 francs, alors qu'on s'attendait au double². L'explication nous en est donnée par la lettre d'un correspondant parisien de Péricaud, le latiniste Corpet :

« Fidèle observateur de vos très-doux commandements, je suis allé hier au soir à la vente Coste. [...] quoique se vendant généralement assez cher, les livres ne m'ont pas paru atteindre le prix que devait leur donner la magnificence de leur condition. Il est certain que pour beaucoup de ces exemplaires la reliure n'est pas payée. Le célèbre Brunet (le Manuel) qui disait son mot là-dessus en ma présence il y a quelques jours dans la boutique de Delion, blâmait M. Coste d'avoir couvert d'une somptueuse reliure plusieurs bouquins qui n'ont d'autre mérite que d'avoir été imprimé à Lyon. »³

Corpet, grippé, ne paraît pas avoir suivi les autres vacations.

Le 17 juin 1854, l'archiviste Gauthier remettait son rapport sur les pièces de la Bibliothèque lyonnaise à revendiquer au nom de l'État,

¹ [Jean-Baptiste Monfalcon], *Le nouveau Spon ou Manuel du bibliophile et l'archéologue lyonnais*, Lyon, A. Vingtrinier, 1856, Paris : A. Delahaye, 1857, p. XII.

² Léopold Niepce, "Notes sur des manuscrits conservés à Lyon", coll. part., ch. "Les manuscrits de la Bibliothèque Coste", p. 199-sqq. ; en particulier fol. 57 r°.

³ Arch. dép. Rhône, 3 J (Fonds Galle), Correspondance de Péricaud, Ms 66, l.a.s. de Corpet : Paris, 23 avril 1854.

non sans dénoncer l'attitude dilatoire de Victor Coste. Formant 34 feuillets, la "Liste des pièces réclamées [sic] par l'État à la bibliothèque de feu M. Coste", ne s'en tenait pas aux seuls documents d'archives. Gauthier y avait intégré des imprimés qui apparaissent vraisemblablement dans les catalogues des communautés religieuses supprimées à la Révolution. On y relève ainsi *Le propriétaire des choses très utiles et profitables aux corps humains*, in-folio en caractères gothiques, imprimé à Lyon, en l'an 1500 ; ou encore les *Statuti sacri ordinis fratrum deiparae Virginis Mariae de Monte Carmelo*, in-quarto de 30 p., daté de 1456. Comme on peut l'imaginer, la revendication de ces imprimés, probablement bradés à l'occasion des ventes révolutionnaires, était de nature à faire achopper les discussions.

Approuvant les conclusions accusatrices du rapport de Gauthier, Vaïsse conféra avec Coste, en juin 1854, à l'effet de désigner un expert pour représenter le vendeur. Un mois passa sans nouvelle du notaire. Le 20 juillet, Vaïsse écrivit à Coste pour le menacer, non sans y mettre les formes, de prendre toutes les mesures nécessaires pour exécuter la prescription ministérielle et faire réintégrer dans les dépôts publics les pièces revendiquées. Coste s'exécuta et annonça, le 22 juillet, qu'il serait représenté par le libraire parisien Louis Potier. Du côté de l'administration, c'est le bibliothécaire Jean-Baptiste Monfalcon (1792-1874), le remplaçant de Péricaud, donc, qui était chargé d'expertiser la collection. Le 23 septembre, les deux experts firent connaître au sénateur leur estimation ; elle s'élevait à 35 000 F, non compris les pièces revendiquées par l'État. Ce point faisait difficulté car l'administration, par l'intermédiaire de Monfalcon, ne consentait à les payer plus de trois mille francs. Le 22 octobre 1854, après plusieurs semaines de négociations infructueuses, Victor Coste refusait les conditions proposées et se déclarait prêt à aller jusqu'au procès. Bien qu'il ait, de lui-même, proposé de déposer les pièces litigieuses sous la responsabilité de l'administration, le notaire multipliait les mesures dilatoires pour retarder le transport des pièces revendiquées au palais Saint-Pierre. Vaïsse se montra très conciliant ; il accepta de régler les frais de Guigard, ancien libraire, représentant de Coste dans l'opération de

trriage des documents. Ne pouvant plus reculer, et pressé d'intervenir par l'archiviste Gauthier, le sénateur menaça Coste, le 20 décembre, de recourir aux voies de droit. Une rencontre entre les deux hommes eut lieu fin décembre ou début janvier. Il en résulta un accord que Coste mit par écrit dans une lettre à Vaïsse du 5 janvier 1855. Le sénateur approuvait, avec quelques corrections, les conditions proposées : la ville de Lyon acquérait pour 40 000 francs la totalité de la bibliothèque lyonnaise de Coste. Ce sont ces conditions que le sénateur défendit dans son rapport à la commission municipale, daté du 16 janvier suivant. La commission municipale, nouveau nom du conseil municipal après que les fonctions de maire eurent été supprimées, la commission, donc, vota le rapport dans sa séance du 19 janvier 1855. Un arrêté du sénateur chargé de l'administration du département du Rhône, en date du 8 février, approuvait la délibération et la rendait exécutoire. Le 21 avril 1855, une expédition authentique de l'acte de vente de la collection lyonnaise de Coste était délivrée à la Ville de Lyon. Il ne restait plus à celle-ci qu'à régler, en plus, le mémoire de l'imprimeur Aimé Vingtrinier.

Les imprudences du bibliophile et la question des Archives publiques

L'accord qui a permis l'achat de la Bibliothèque lyonnaise appelle quelques remarques.

La désignation de Monfalcon, comme expert de l'État, était en soi fort discutable, sans même entrer dans des considérations de personne, et l'extravagant bibliothécaire de la Ville s'y prêterait plus qu'un autre¹. On devine assez que celui-ci est à l'origine de la clause qui maintient l'intégrité de la Bibliothèque lyonnaise et impose sa conservation dans les collections de la Bibliothèque de la Ville. Or, l'on conçoit mal que Victor Coste se soit opposé jusqu'au bout à ce que les archives fussent réintégrées dans leurs fonds

¹ Voir Henry Joly, "La Bibliothèque de Lyon", *Revue des bibliothèques*, 3^e année, n° 12, décembre 1929, p. 8-9 ; ainsi que Gilbert Gardes, *Op. cit.*, 2003, p. 32.

d'origine, alors qu'il ne répugnait pas à une mise à l'encan. Monfalcon, qui ne cessait de remettre en chantier son *Histoire monumentale de la ville de Lyon* (Lyon, 1866-1869, 8 vol. et un atlas), pouvait se féliciter de l'aubaine qui mettait ainsi à sa disposition toute la bibliographie et un très grand nombre de sources locales. On sait comment il poussa l'inconséquence professionnelle jusqu'à truffer un exemplaire de son *Histoire monumentale* avec quantité d'autographes et de dessins, puisés pour la plupart dans la collection Coste¹. Il est permis de se demander si Vaïsse n'a pas préféré, à l'archiviste Gauthier, le bibliothécaire Monfalcon, en raison du caractère naturellement complaisant de celui-ci et pour l'intérêt, tout personnel, qu'il avait dans une issue heureuse des transactions. C'est peu dire que le nom de Coste n'est pas en honneur auprès des archivistes lyonnais. Ceux-ci se reconnaîtront dans les paroles désabusées par lesquelles Georges Guigue (1861-1926), l'archiviste du Rhône bien connu, évoque cette collection dans son introduction historique au volume lyonnais du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France* : « De ce fonds, acquis par la ville en 1855, il vaut peut-être mieux ne pas parler ; un simple coup d'œil jeté sur le catalogue suffit à en déterminer la provenance »².

Quand, en 1879, la bibliothèque d'un ancien feudiste arriva sur le marché du livre ancien et des archives, les autorités agirent de façon bien différente et demandèrent la saisie de quinze lots relatifs à l'abbaye de Savigny et à des églises de Lyon³. Pourtant, l'affaire qui défraya la chronique, ce fut la vente, en novembre 1895, de la collection formée par Victor Dauphin du Verna⁴. Le contexte

¹ Il s'agit de l'ouvrage coté Rés 144807 à la Bibliothèque municipale. Depuis, les autographes détournés par Monfalcon, ont réunis en volumes, sous la cote Ms 1792-1805, quelle que soit leur provenance.

² Georges Guigue, "Introduction" au *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France : départements*, t. XXX, Lyon, [rééd.] par [Auguste] Molinier et Félix Desvernay, Paris, Plon-Nourrit, 1899-1900, 2 vol., vol. I, p. III-XLVIII, citation prise p. XLVIII.

³ *Catalogue des livres, manuscrits et gravures comprenant la bibliothèque lyonnaise de feu M. Ferrandl, ancien Commissaire des droits seigneuriaux de la Ville de Lyon [décédé en 1852 à l'âge de 92 ans]*, dont la vente aux enchères aura lieu les mardi 9 et mercredi 10 décembre [...], Lyon, A. Brun, 1879, 34 p. Sur les pièces restituées aux archives départementales du Rhône (et celles qui ne le furent pas), voir : Nobirulus [pseud. de Louis Brun], *Op. cit.*, 1908, p. 156-157.

⁴ Dominique Dupraz, "Archives privées, archives publiques ? L'affaire Dauphin de Verna", dans *Pierres de mémoires, écrits d'histoire : pages d'histoire en Dauphiné offertes à Vital Chomel*, 2000, p. 335-350.

politique avait changé. La Troisième République, trop intéressée à trouver des causes pour défendre l'œuvre de la Révolution, n'avait pas les mêmes scrupules que le Second Empire, soucieux, avant tout, de se concilier les élites, de quelque bord qu'elles fussent. On répugnait d'autant moins à aller jusqu'au procès que la partie adverse était connue pour ses opinions légitimistes. Le plaidoyer de l'érudit André Steyert (1830-1904), enrôlé sous la bannière de la défense, parut de peu de poids face au dossier monté par Georges Guigue qui mobilisa toute sa connaissance des archives lyonnaises pour préserver au mieux les intérêts de l'État¹.

Le parallèle entre Coste et le baron de Verna, au regard du droit et des actes délictueux, demanderait de plus amples recherches. Il nous paraît, dès à présent, que le doute doit bénéficier au magistrat. En faveur de cette position, nous invoquerons l'attitude de Péricaud à l'égard de Coste. Jamais, l'on ne sent dans sa correspondance la velléité de prendre ses distances vis-à-vis d'un collectionneur indélicat. Même si la certitude que la Bibliothèque lyonnaise rejoindrait, un jour, les collections municipales, pouvaient l'amener à fermer pudiquement les yeux sur certaines acquisitions, Péricaud n'aurait pas manqué de faire connaître, d'une manière ou d'une autre, sa réprobation. C'est qu'il fit subtilement à propos du baron de Verna, en répondant à l'abbé Cahour qui l'interrogeait au sujet d'une charte qu'il savait conservée dans cette collection : « Je regrette bien qu'il ne me soit pas possible de fouiller dans la masse de chartes dont feu M. de Verna était le *détenteur* »². Le mot de « détenteur », souligné par Péricaud, vaut par l'opposition qu'il forme avec celui de « possesseur ». Malgré la discrétion qui s'impose en ces circonstances, le bibliothécaire entend bien, ici, désigner à son correspondant l'origine frauduleuse des chartes de la collection Dauphin de Verna.

¹ On peut suivre le feuilleton de l'affaire à travers les lettres de Steyert à Louis Brun, le libraire chargé de la vente, et au père de celui-ci (Nobirulus [pseud. de Louis Brun], *Op. cit.*, 1908, p. 96-107).

² Arch. dép. Rhône, 3 J (Fonds Galle), Correspondance de Péricaud, Ms 65, minute autogr. de la lettre de Péricaud à l'abbé Cahour : Lyon, 27 mai [18]43.

Au motif que la Bibliothèque lyonnaise de Coste contient des manuscrits et des archives qui proviennent des communautés religieuses supprimées à la Révolution, il ne faudrait pas voir le dol derrière chaque acquisition. Des témoignages, comme celui de Péricaud, viennent apporter la contradiction à une histoire des Archives publiques qui ne serait écrites qu'à l'aide des actes de l'administration :

« Quant aux archives de l'abbaye d'Ainay, elles ont été dilapidées lors de la suppression des communautés religieuses. C'est à Marseille que M. Coste acheta la copie du cartulaire d'Ainay qui faisait partie, à sa mort[,], de sa Bibliothèque lyonnaise. »¹

Une partie des archives révolutionnaires de Coste lui venaient de Louis Antoine Moutonnat (1754-1834) qui, par sa familiarité avec le monde du livre, les avait récupérées directement auprès des imprimeurs à qui s'adressaient les autorités lyonnaises². Proche encore des faits, le témoignage de Cochard est ici fort précieux. Signalant aux lecteurs de son guide de Lyon, celui-ci précise au sujet de la bibliothèque lyonnaise de Coste : « M. Coste l'a encore augmentée récemment de 4 vol. in-fol.^o, manuscrits qui avaient appartenu à M. Moutonnat ; ils contiennent une foule d'arrêtés originaux, de lettres, d'ordonnances, et de documents relatifs au siège de Lyon »³. Moutonnat que sa passion pour la peinture amena à occuper les fonctions de conservateur du musée de Lyon (le premier en date), était en fait juge de son état. Comme il se doit, il habitait le quartier du palais de justice. Cette double proximité

¹Arch. dép. Rhône, 3 J (Fonds Galle), Correspondance de Péricaud, Ms 66, minute autogr. de la lettre de Péricaud à Corpet : [Lyon], 29 avril [18]57.

² Qu'on nous permette, ici, de renvoyer à notre étude biographique consacrée à ce personnage : Gérard Bruyère, "Louis Antoine Moutonnat (1754-1834), premier conservateur du musée de Lyon", *Genava*, nouv. série, t. XLV (1997), p. 41-52, 3 ill. en noir.

³N[icolas] F[rançois] Cochard, *Guide du voyageur et de l'amateur à Lyon*, Lyon, J.B. Pezieux, 1826, p. 368. Les volumes sont aujourd'hui conservés à Bibliothèque municipale ; nous avons consulté celui qui est coté 354143 (Coste 4650) : *Décrets relatifs à Ville-Affranchie, avec tous les arrêtés des représentants [sic] du peuple, Qui ont été pris dans cette Commune, depuis le 9 Octobre (vieux style) : ouvrage nécessaire à tous les Fonctionnaires publics des Départemens [sic] de Rhône, de Loire, et circonvoisins, À Commune-Affranchie, De l'Imprimerie républicaine des Représentans [sic] du Peuple, Place de la Raison, An II de la République. Ex-libris imprimé, dans un encadrement de fers, collé sur le contreplat sup. : "Ex Museo MOUTONNAT."* Annotation à l'encre brune sur le recto du f. de garde : "Ce livre appartient à M. le Conseiller Coste.-".

professionnelle et géographique favorisa certainement les relations entre lui et Coste. Au reste, quand Moutonnat se retira dans la banlieue de Genève pour soigner une apparence de tuberculose, il ne manqua pas d'inviter pour un séjour son compatriote et l'épouse de celui-ci, se faisant une fête, écrit-il, de les accueillir dans sa « chaumière »¹.

Il demeure que la Bibliothèque lyonnaise de Coste a bénéficié d'acquisitions qui sont assimilables à du recel. L'explication première se trouve dans l'achat de manuscrits provenant de la bibliothèque de Cochard. Familier des archives publiques, et fort de son titre de conseiller de préfecture, cet érudit avait la fâcheuse habitude d'emporter des documents à son domicile pour les étudier tout à son aise. Quand la mort l'a surpris dans ses travaux, il n'était pas en règle pour ce qui regardait les archives empruntées. Des héritiers peu connaisseurs ou peu regardants les ont vendues avec les livres et les papiers du défunt².

Cependant, là n'est pas la seule explication de la présence de documents publics dans la Bibliothèque lyonnaise.

En 1824, le bibliothécaire de la Ville qui était alors François Delandine-Romanet (1781-1857), par ailleurs vice-président du tribunal civil de Lyon, sollicita du maire la permission d'organiser une vente aux enchères des livres doubles. Coste fut alors mêlé à la confection du catalogue³. Aujourd'hui, la déontologie du métier de bibliothécaire écarterait une telle collaboration, trop évidemment suspecte de collusion d'intérêt.

¹ Bibl. mun. Lyon, Fonds Coste, Ms 1129, l.a.s. de Moutonnat à Coste : Plain-Palais, 1^{er} novembre 1821. Unique lettre conservée mais dont le contenu atteste une correspondance, sinon suivie, du moins épisodique.

² Auguste Bernard, *Cartulaire de l'abbaye de Savigny suivi du petit cartulaire de l'abbaye d'Ainay*, Paris, Impr. impériale, 1853, avant-propos, p. VI-VII. Au sujet des pièces d'archives détournées par les héritiers de Cochard et vendues, en 1834, avec sa bibliothèque. L'un des principaux manuscrits du cartulaire de l'abbaye de Savigny en faisait partie. Il fut acheté par un particulier (Coste que ne cite pas Bernard).

³ Arch. dép. Rhône, 3 J (Fonds Galle), Correspondance de Péricaud, Ms 67, l.a.s. de L. Coste : 31 juillet 1824. Il avait déjà servi d'intermédiaire entre Delandine-Romanet, d'une part, Péricaud et Bregnot du Lut, d'autre part, en vue de l'achèvement du catalogue de la Bibliothèque de la Ville, moyennant la somme de 3 000 francs (*Ibid.*, l.a.s. de L. Coste : [Lyon], 16 mai 1821).

De même, l'amitié entre Coste et Péricaud n'allait pas, sans donner prise à la médisance, sinon à la calomnie. Quelques semaines après la mort de bibliophile, l'ancien bibliothécaire de la Ville recevait une lettre de Corpet qui lui exprimait presque des condoléances :

« J'ai appris [...] les tribulations que vous avez endurées après la mort de M. Coste. À la douleur de la perte de votre ami, les calomnieurs de Lyon ajoutaient les traits de leur médisance. Mais M. de T[errebasse] m'a assuré que vous étiez peu sensible à ces ridicules attaques, et j'espère qu'aujourd'hui vous en êtes tout à fait délivré. »¹

En 1827, Coste bénéficia de la complaisance du secrétaire général de la mairie et de l'archiviste municipal, en la personne de Claude Hodieu (1773-1831) et de Claude Hélène Morel (1768-1828). Comme l'atteste, une lettre à Péricaud, l'un et l'autre ont dans la collection des imprimés en double qui existait dans les Archives de l'hôtel de ville, Coste laissant bien évidemment la priorité à la Bibliothèque :

« J'ai vu Mr. Hodieu et Mr. Morel et nous sommes d'accord que je ferai demain un *choix* dans le *choix* de pièces que nous avons si laborieusement fait. Le rendez-vous est à 4 heures après midi : si vous pouviez venir un instant à l'hôtel de ville, votre assistance me serait bien utile et j'espère que notre besogne ne sera pas très longue. »²

La correspondance de Péricaud garde la trace de plusieurs échanges entre Coste et la Bibliothèque de la Ville³. Il semblerait que le bibliothécaire ait toujours sollicité l'autorisation du maire dans ces occasions. La pratique n'avait alors rien de répréhensible. En outre,

¹ Arch. dép. Rhône, 3 J (Fonds Galle), Correspondance de Péricaud, Ms 66, l.a.s. de Corpet : Paris, 6 juillet 1851.

² Arch. dép. Rhône, 3 J (Fonds Galle), Correspondance de Péricaud, Ms 67, l.a.s. de L. Coste : 19 juillet 1827.

³ Arch. dép. Rhône, 3 J (Fonds Galle), Correspondance de Péricaud, Ms 67, *passim*. Voir notamment la l.a.s. de L. Coste à Péricaud (Lyon, 14 mai 1841) qui est une lettre officielle en vue d'une demande d'échange. À la suite, il est ajouté d'une autre main : « Nous autorisons l'échange / Le Maire / [signé] Clement [sic] Reyre / [ici, venait vraisemblablement une date rognée] ».

tel échange qui nous paraît aujourd'hui illégal, ne l'était pas aux yeux des contemporains.

La Bibliothèque Coste au sein de la Bibliothèque de la Ville

La complaisance manifestée par Monfalcon dans son rôle d'expert paraît une faute bénigne quand on considère le peu de rigueur avec lequel il a pris en charge la collection au lendemain de son achat par la Ville. Le catalogue imprimé de la Bibliothèque lyonnaise de Coste comprend, rappelons-le, quelque 18 641 articles. Comme le montre, à l'évidence, l'exemplaire du catalogue de Vingtrinier qui est à la disposition des lecteurs dans la salle du fonds ancien de la Bibliothèque municipale, exemplaire que l'on a eu soin d'annoter avec les cotes des pièces conservées, une part non-négligeable de la Bibliothèque de Coste n'a jamais été livrée à l'acheteur, c'est-à-dire à la Ville de Lyon. On s'explique mal une négligence aussi grave.

Que sont devenues ces pièces ? Pour beaucoup, elles étaient tout bonnement restées entre les mains de la famille Coste. La morale est sauve puisque, en juillet 1975, un descendant de cette famille, Louis Chaîne, en fit don aux archives municipales de Lyon où cet ensemble forme le fonds 12 II, riche de 680 pièces allant de l'année 1785 à l'année 1835. On y retrouve les sept pages autographes de Charles Nodier (1780-1844), détachées du manuscrit de ses *Souvenirs, épisodes et portraits pour servir à l'histoire de la Révolution et de l'Empire* (1831), celles-là même qui évoquent la réaction thermidorienne à Lyon, et que Vingtrinier avait décrites sous le n° 5345 de son catalogue¹.

Illustration ci-contre

Charles Nodier (1780-1844), manuscrit autographe intitulé *De la réaction thermidorienne et des Compagnies de Jésus*. Archives municipales de Lyon, 12 II 11 (j).

¹ Arch. mun. Lyon, 12 II 11 (j). Le chapitre est intitulé « De la réaction thermidorienne et des Compagnies de Jésus ». Les corrections sont peu nombreuses ; la plus significative est celle par laquelle l'adjectif « royaliste » est remplacé par « thermidorienne », dès le titre.

À défaut de classer et de procéder au récolement de la Bibliothèque lyonnaise, Monfalcon s'était néanmoins donné la peine de rédiger un index général pour le catalogue de Vingtrinier¹. Il n'a pu s'empêcher, cependant, d'écrire dans la préface de cette table tout le mépris que lui inspirait l'entreprise de Coste. Il ne se contentait pas de dénier toute valeur documentaire aux brochures et autres imprimés dits de labeur (éphémères), il avouait ranger la *Tricarite*, l'*Églogue de la vie solitaire*, les *Amoureuses occupations* au même niveau que les poésies de Pérenon, Canat de Chizy, Désombrages, etc., dont il fait à raison très peu de cas. Les unes pouvant, peut-être aussi, devenir aussi rares et recherchées que les autres.

Indépendamment des pièces perdues de la Bibliothèque lyonnaise, il est permis de s'interroger sur le projet d'exhaustivité de Coste. S'il est avéré que le catalogue de Vingtrinier a subi la censure de la famille, cela porte sur des points encore à découvrir et dans une proportion qui se laisse difficilement évaluer. Il y aurait tout un travail de comparaison à faire entre le fonds Coste, comme il est devenu d'usage de le nommer, et la bibliographie lyonnaise telle que nous la restituons l'enregistrement du Dépôt légal, aux termes du décret impérial du 5 février 1810 concernant l'imprimerie et la librairie². À première vue, il ne paraît pas que le bibliophile se fût encombré de chacun des multiples ouvrages de piété et des almanachs qui sont énumérés tout au long des registres de l'administration. Comment Coste faisait-il son choix puisque choix il y avait très certainement ? En ce qui concerne un tout autre rayon, nous nous contenterons de noter qu'on chercherait en vain dans ce catalogue des *curiosa* ou les romans à clefs du docteur Clerjon, véritables brûlots antijésuites. Le bibliophile, lui-même, veillait à préserver sa réputation dans ces domaines scabreux. Nous le voyons ainsi se défendre de posséder l'un des sept exemplaires connus du *Recueil de pièces choisies, rassemblées par les soins du Cosmopolite* (Anconne, Uriel Bandant, à l'enseigne de la Liberté,

¹ *Table par ordre alphabétique de la bibliothèque lyonnaise formée par Jean-Louis-Antoine Coste*, Lyon, Impr. d'A. Vingtrinier, 1856, paginée 806-840. Suivie (p. [839]-840) du contrat de la vente. L'avertissement est signé J.-B.M.

² Arch. dép. Rhône, 2 T 103.

1735), malgré le témoignage de Charles Nodier dans le catalogue de la vente Pixérécourt¹.

Aimé Vingtrinier suggéra à la veuve de Louis Coste de célébrer l'acquisition de la bibliothèque lyonnaise par un livre-monument. Telle est l'origine du *Recueil de pièces concernant la bibliothèque de M. Coste* que Vingtrinier fit paraître en 1855, à deux cents exemplaires, avec cette précision portée sur le titre : *imprimé aux frais de sa veuve*. L'imprimeur aimait à rappeler comment les trois quarts du tirage de ce livre de luxe furent détruits par la veuve du bibliophile, mécontente de la manière dont l'achat de la Bibliothèque lyonnaise était rapporté : « On raconte que M^{me} Coste s'amusait à voir briller dans le foyer de son salon les flammes qui dévoraient ce joli petit bijou »². *Sic transit gloria mundi !*

Gérard BRUYERE

REMERCIEMENTS. Que le personnel du fonds ancien de la Bibliothèque municipale et celui des Archives départementales veuillent bien trouver ici l'expression de notre gratitude pour leur accueil prévenant et leur aide efficace.

¹ *Bibliothèque de M. G. de Pixérécourt*, avec des notes littéraires et bibliographiques de MM. Charles Nodier et Paul Lacroix, Paris, Impr. de M^{re} de Lacombe, 1839, p. 118-119, n° 906. Dénégation de Coste auprès de Péricaud (Arch. dép. Rhône, 3 J (Fonds Galle), Correspondance de Péricaud, Ms 67, l.a.s. de L. Coste :), pour mieux atteindre et persuader Brunet (*ibid.*, Ms. 64, l.a.s. de Brunet à Péricaud : Paris, 8 août 1839).

² Félix Desvernay, *M. Aimé Vingtrinier, conservateur-adjoint de la bibliothèque de la Ville, directeur de la Revue du Lyonnais : esquisse biographique et littéraire (à propos de Cailhava)*, Lyon, Méton, 1877 p. 45-46.



UNIVERSITY OF THE PHILIPPINES

UNIVERSITY OF THE PHILIPPINES
DILIGENT



VILLE DE CALUIRE-ET-CUIRE

RHÔNE
LE DÉPARTEMENT

ISBN 978-2-906998-31-5

Prix : 18 euros